

Rapport annuel 2023-2024



Organisme de justice alternative

TABLE DES MATIÈRES

4 Critères de l'ACA

6 Portrait de l'organisme

Historique

Mission / Philosophie / Population desservie

Objectifs de la LSJPA

Mot de la présidence

Mot de la direction

Le conseil d'administration

L'équipe

15 Rétroaction de la dernière année

Lancement

Prévention des méfaits

Témoignages - Conférence Taktika

Résolution de conflits

Programme de mesures de rechange général

Services offerts aux communautés autochtones

Stage

ASSOJAQ

Avancement organisationnel et vie associative

Engagement et concertation

Organismes d'accueil

Témoignages - Organismes d'accueil

30 Bilan statistique

LSJPA

PMRG

36 Coordonnées

A collection of light-colored wooden blocks of various shapes, including rectangular and human-like figures, scattered on a vibrant blue background. The blocks are arranged in a way that suggests they are being built or assembled. The lighting creates soft shadows and highlights the natural grain of the wood.

CRITÈRES DE L'ACA

Action communautaire autonome

CRITÈRE 1

Être un organisme à but non lucratif

CRITÈRE 2

Être enraciné dans la communauté

CRITÈRE 3

Entretenir une vie associative et démocratique

CRITÈRE 4

Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

CRITÈRE 5

Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté

CRITÈRE 6

Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale

CRITÈRE 7

Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée

CRITÈRE 8

Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

**Voici la représentation des critères de l'ACA (1 à 8)
à l'intérieur du rapport annuel.**

Portrait de l'organisme

Historique	1-5-8
Mission / Philosophie / Population desservie	1-4-6
Objectifs de la LSJPA	6
Mot de la présidence	3-4
Mot de la direction	4
Le conseil d'administration	2-3-8
L'équipe	3

Rétroaction de la dernière année

Lancement	3-4
Prévention des méfaits	2-3-6-7
Témoignages - Conférence Taktika	2-6-7
Résolution de conflits	2-6-7
Programme de mesures de rechange général	6-7
Services offerts aux communautés autochtones	2-6-7
Stage	2
ASSOJAQ	2-7
Avancement organisationnel et vie associative	3-6
Engagement et concertation	2-6-7
Organismes d'accueil	2-6-7
Témoignages - Organismes d'accueil	2-6-7

LA NAISSANCE DE L'ORGANISME

Constitué à l'initiative des gens de la communauté, Liaison-Justice a été incorporé comme organisme à but non lucratif en 1985 où, à cette époque, nous portions le nom de Référence-Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est également cette année-là que nos lettres patentes ont été émises (08-01-1985), qu'a eu lieu la première assemblée générale annuelle et que le premier conseil d'administration a été formé, indépendant du réseau public, ce qui est d'ailleurs toujours le cas à ce jour.

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), où l'importance de la personne victime a été mise de l'avant, le conseil d'administration et l'équipe se sont questionnés et ont décidé de changer le nom de l'organisme afin d'être plus inclusifs. C'est ainsi qu'en 2003, l'organisme va prendre le nom de Liaison-Justice.

DE REGROUPEMENT À ASSOCIATION

En 1989, les organismes orienteurs, appelés ainsi à l'époque, se regroupent et forment le regroupement des organismes orienteurs du Québec (ROOQ). Celui-ci deviendra le regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ) en 1997. Puis, en 2012, Liaison-Justice prend la décision de se dissocier du ROJAQ pour adhérer à l'association des organismes de justice alternative du Québec (ASSOJAQ), association dont nous sommes membres depuis.

ET AU NIVEAU DE LA LOI

Dans les années 70, nous voyons l'apparition du concept de déjudiciarisation, le rapport Batshaw, à la suite duquel certaines mesures pénales alternatives se développent, en plus de la Loi de la protection de la jeunesse qui entre en vigueur et apporte des notions favorables aux mesures alternatives. Au début des années 80, la Loi sur les jeunes contrevenants est mise en application et propose les mesures de rechange comme interventions non judiciaires.

C'est en 2003 que la LSJPA entre en vigueur et insiste sur la déjudiciarisation, en plus d'initier plusieurs nouvelles mesures extrajudiciaires.

MISSION

Organisme de justice alternative de l'Abitibi-Témiscamingue, qui favorise la prévention des méfaits et la résolution de différends, en accompagnant la communauté, dans une approche de responsabilisation et de réparation.

PHILOSOPHIE

La philosophie de base de Liaison-Justice vise la prévention, la réparation de torts causés, le règlement des litiges et le maintien de partenariat avec les acteurs sociojudiciaires et les communautés tout en tenant compte de leurs réalités.

L'équipe de Liaison-Justice est convaincue que le recours à l'appareil judiciaire n'est pas toujours la seule solution possible, ni même la meilleure. C'est pour cela que Liaison-Justice offre des services différents et alternatifs en matière de justice (médiations, travaux communautaires, développement des habiletés sociales, réparations diverses envers la ou les victimes, etc.). Cette approche respecte les droits et les libertés de chacun et vise à construire ensemble une société meilleure et plus juste.

POPULATION DESSERVIE

- Adolescents âgés de 12 à 17 ans ayant commis un geste contrevenant à une loi ou un règlement au Québec;
- Personnes victimes d'un délit impliquant un adolescent âgé de 12 à 17 ans;
- Élèves en prévention scolaire;
- Adultes ayant commis un geste contrevenant à une loi;
- Toute personne d'un organisme ou de la communauté qui vit un conflit nécessitant un soutien ou de l'accompagnement.

OBJECTIFS DE LA LSJPA

Lorsqu'un adolescent commet un délit et que le policier procède à son arrestation, plusieurs scénarios sont possibles. Il peut se voir imposer une mesure extrajudiciaire (renvoi), une sanction extrajudiciaire ou une peine spécifique. Il peut s'agir d'une mesure de réparation envers la personne victime, envers la communauté ou autre type de mesure, selon le cas.

La LSJPA vise à protéger la communauté par différents moyens, notamment en :

- obligeant les adolescents contrevenants à assumer les conséquences de leurs délits au moyen de mesures proportionnelles à la gravité de leur infraction et à leur degré de responsabilité;
- favorisant la réadaptation et la réinsertion sociale des adolescents ayant commis des infractions;
- contribuant à la prévention des crimes par l'orientation des adolescents vers des programmes ou des organismes communautaires en vue d'éliminer les causes de la criminalité chez les adolescents.

La mesure de renvoi a pour objectif d'aider à ne pas commettre d'autres infractions.

Les mesures de réparation envers les personnes victimes peuvent prendre plusieurs formes, notamment la participation à un processus de médiation, duquel peut découler un geste réparateur ou la rédaction d'une lettre d'excuses adressée à la personne victime.

La personne victime est au coeur de la justice réparatrice :

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents a été adoptée en 2003 afin de répondre à des principes et objectifs spécifiques. Un de ceux-ci concerne l'apport considérable de la personne victime dans le processus d'évaluation consécutif (meilleure mesure au bon moment). Les personnes victimes sont les mieux placées pour sensibiliser les contrevenants et susciter leur responsabilisation dans la réparation des torts causés.

OBJECTIFS DE LA LSJPA - SUITE

La consultation :

Ayant préalablement obtenu l'accréditation en médiation pénale de l'Assojaq, on communique avec la personne victime (droit d'être informé). Souvent, c'est le premier suivi qu'elle reçoit depuis le dépôt de sa plainte. Les attitudes et habiletés de l'approche relationnelle sont recherchées. L'intervenant redonne du pouvoir à la personne en accordant de l'importance au récit exploratoire de son vécu et de son ressenti par rapport aux conséquences subies (droit d'être entendu). L'intervenant tente alors d'identifier et d'explorer les attentes de la victime tout en valorisant l'intérêt et les avantages des mesures réparatrices possibles. La personne accepte de poursuivre dans le processus (droit de s'impliquer) ou préfère laisser la justice suivre son cours.

Réparations possibles :

Si la médiation directe est retenue, l'intervenant prépare d'abord individuellement les deux parties. Explorant respectivement leurs émotions, leurs attentes et leurs appréhensions, c'est une préparation à soi, à l'autre et au processus. C'est l'opportunité pour la victime d'être entendue, d'être considérée et pour l'adolescent, de se responsabiliser et de réparer. Si la bonne foi est un critère préalable, l'ouverture et la présence à soi, à l'autre et à la relation sont recherchées, préconisées. Le rôle du médiateur est de faciliter la discussion entre les partis. Il inspire la confiance, la sécurité et favorise l'expression du vécu des personnes. La satisfaction des attentes respectives est l'objectif poursuivi. Parfois, la victime éprouve de l'intérêt à s'impliquer dans un processus de réparation, mais ne souhaite pas rencontrer directement l'adolescent. La lettre d'excuses peut alors s'avérer une alternative considérable, car elle suscite chez l'adolescent une réflexion empathique pour la victime.

Les mesures de réparation envers la communauté visent à réparer les torts causés par l'entremise de travaux communautaires/bénévoles ou par un versement (don) à un organisme communautaire.

Enfin, la dernière mesure de réparation est la mesure de développement des habiletés sociales (DHS). Selon le type de délits commis par les adolescents qui fréquentent nos services, nous offrons des mesures DHS en lien avec la loi et la consommation, la responsabilité citoyenne, la gestion de l'agressivité et de la violence, la conduite de véhicules à moteur ou la cybercriminalité.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à vous tous! Une autre année se termine!

En 2023-2024, le conseil d'administration s'est rencontré à 10 reprises, en plus de tenir une assemblée générale annuelle.

L'une des grandes préoccupations du conseil a été de prendre soin de notre équipe, et ce, dans un but de rétention. Lors d'un lac-à-l'épaule, le CA et l'équipe ont pu dialoguer et avoir une compréhension commune du travail fait sur le terrain. Cette journée a permis de réfléchir et de trouver des solutions gagnantes, ensemble. Nous avons dû fermer temporairement notre service de médiation citoyenne, cesser notre implication à diverses tables de concertations et consacrer notre temps et notre énergie à notre clientèle LSJPA.

Le changement de l'image a été un projet qui nous tenait à cœur! Nous sommes fiers de notre logo! Sans la participation de tous les gens, qui gravitent de près ou de loin autour de Liaison-Justice, ce changement n'aurait pu avoir lieu. Tous ont fait de ce projet une belle réalisation d'équipe, puisque chacun a pu mettre sa couleur.

Je ne peux passer sous silence l'implication de nos bénévoles qui siègent au CA et qui s'assurent des grandes orientations de l'organisme.

Je remercie les employés de croire en la mission de l'organisme en accompagnant la clientèle.

Je souhaite que l'année 2024-2025 soit remplie de nouveaux défis avec notre nouvelle direction!

Bonne lecture!

MIREILLE VALLIÈRES

Présidente

MOT DE LA DIRECTION

Ce présent rapport contient notre bilan de l'année 2023-2024. Si j'avais à décrire notre année en un seul mot, ce serait « changement ».

Nous avons changé notre logiciel pour les statistiques, ajouté la téléphonie IP et effectué la migration vers Teams et Office365. Cette période, bien que tumultueuse pour les membres du personnel, s'est déroulée positivement.

Vent de nouveauté, Liaison-Justice a actualisé son image, avec de nouvelles couleurs et un nouveau logo! Accompagnés par Marie-Ève Provencher, l'équipe et le conseil d'administration sont arrivés à un consensus pour la nouvelle image, qui représente bien notre travail. Puisque nos activités et notre mission ont évolué au cours des vingt dernières années et recherchant une meilleure représentativité, l'actualisation de notre logo était devenue un incontournable. Étant davantage impliqués dans notre communauté, nous souhaitons que notre organisme soit reconnu comme votre référence en matière de justice alternative. Que ce soit auprès des adolescents et de leurs parents, les adultes, les personnes victimes, les organismes ressources et les citoyens vivant un conflit, nous agissons comme intermédiaire afin de rétablir des torts et des liens. Nous prônons la responsabilisation par la réparation. Voilà pourquoi nous avons choisi ce logo, agir afin de rétablir l'équilibre, le triangle représentant ainsi la relation entre l'organisme et les deux parties impliquées dans une démarche de réparation. Étant représenté par le personnage central, Liaison-Justice vous accompagne dans une démarche de justice alternative.

Après plus de 25 ans de service, je quitte cet organisme que j'ai tant apprécié, passant de Référence-Jeunesse à Liaison-Justice, de la Loi des jeunes contrevenants à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, de stagiaire à intervenante pour terminer ma carrière comme directrice. La mission de l'organisme m'a toujours interpellée et je vous confirme que Liaison-Justice est un merveilleux OSBL! Je crois que nous pouvons faire une différence dans la vie des gens. Au fil des ans, j'ai eu la chance de côtoyer plusieurs employés, membres de CA, ainsi que plusieurs partenaires qui, eux aussi, ont contribué à leur façon à l'atteinte des objectifs.

Il est maintenant temps de transmettre mes connaissances à la nouvelle direction qui sera en mesure de relever ce beau et grand défi. Je vous remercie pour la confiance accordée au fil de ces années.

Je vous souhaite une agréable lecture!

JOSÉE NADEAU

Directrice générale

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mireille Vallières

Présidente, *infirmière retraitée*



Céline Robert

Vice-présidente, *gestionnaire retraitée*



Caroline Nadeau

Trésorière, *conseillère en dotation chez
Taktik*



Nathalie Chevrier

Secrétaire, *coordonnatrice chez
Neighbours*



Martine Sigouin

Administratrice, *intervenante CAVAC*

L'ÉQUIPE



Josée Nadeau
Directrice



Pascale Blais
Directrice adjointe



Johanne Gauthier
Secrétaire



Manon Richard
Intervenante



Shany Lord
Stagiaire et intervenante



Alexandra Larouche-Fortier
Intervenante

L'ÉQUIPE



Lise Caron
Secrétaire



Anik Vachon
Intervenante



Mélissa Rancourt
Intervenante



Audrey Robert
Intervenante



Phillip Dupuis
Intervenant



Edtih Fluet
Intervenante

LANCEMENT

NOUVELLE IMAGE

C'est le 22 février dernier que Liaison-Justice a procédé au lancement de sa nouvelle image. Cet événement rassembleur a permis de présenter le logo, le site web, les couleurs, ainsi que les nouveaux objets promotionnels qui pourront être utilisés lors de nos activités. Le travail d'équipe a permis cette belle réalisation! Bravo à tous!



PRÉVENTION DES MÉFAITS

Passe ton tour

Cette année, nous renouvelons le volet prévention de notre mission et notre engagement à informer et sensibiliser les élèves à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents à l'aide d'un programme actualisé et adapté à la clientèle étudiante de première secondaire.

L'activité « Passe ton tour » est composée de 5 capsules vidéo attractives qui portent sur :

1. les mesures extrajudiciaires
2. les sanctions extrajudiciaires
3. les peines spécifiques
4. les différents types de délits
5. la cybercriminalité

Pour 2023-2024, **986** élèves ont eu l'opportunité de bénéficier d'une période éducative axée sur la LSJPA et ses différentes composantes.

Les rétroactions obtenues de la part des étudiants et du personnel scolaire pointent le dynamisme et l'interaction qui se démarque dans ce nouveau programme.

Prévention 5e et 6e année

Nous répondons aux demandes provenant d'établissements scolaires primaires qui désirent faire bénéficier les élèves d'un atelier portant sur la LSJPA. Puisque ces élèves ont atteint ou atteindront l'âge de 12 ans au cours de l'année, il est important de les informer de l'existence de conséquences possibles à la suite de la commission d'un geste délictuel. Ce sont donc **49** élèves qui ont été rencontrés dans ce contexte.

Rencontres de sensibilisation à la LSJPA

Lorsqu'une école désire prendre action sans porter plainte contre l'élève ou lorsqu'un parent est préoccupé par le comportement de son enfant, nous organisons des rencontres de sensibilisation. En ce sens, ce sont **15** élèves et **3** adultes qui ont été rencontrés dans le cadre de ce service.

Nous croyons que la prévention est un levier essentiel qui nous permet de livrer un message aux jeunes : celui de faire le bon choix!

Au total, ce sont donc **1050** élèves de différentes écoles à travers l'Abitibi-Témiscamingue qui ont été informés et sensibilisés. Les intervenants constatent que les étudiants sont à l'écoute, réceptifs et intéressés par les discussions que suscitent ces ateliers.

De plus, en mai 2023, nous avons organisé une conférence du groupe Taktika pour les adolescents en centre jeunesse de Rouyn-Noranda et Val-d'Or. Lors de cet événement, ce sont **63** jeunes qui ont pu recevoir une dose d'espoir!

TÉMOIGNAGES

Conférence Taktika

En grandissant, on nous apprend à parler, à marcher, à compter et à écrire. Puis on nous apprend l'histoire, la géographie, les sciences, la religion. Mais à très peu de moments, on nous apprend à détecter ni à gérer le mal de vivre, la toxicomanie, la colère et les pièges que la vie peut mettre sur notre chemin. Malheureusement, nous avons été frappés de plein fouet par ces fléaux qui rongent notre société. Mais heureusement, nous avons surmonté l'adversité, en partie grâce à la musique qui nous a aidés à canaliser les émotions fortes que la vie nous a fait vivre. C'est ce que nous sommes allés partager aux jeunes du centre en mai 2023. Pour leur dire que les personnes qu'elles étaient hier ne définissent pas nécessairement les personnes qu'elles seront demain, et que l'important ce n'est pas toujours ce qui arrive, mais ce que tu fais avec ce qui arrive. Une petite dose d'espoir et de persévérance à des jeunes qui ont toute la vie devant eux, qui méritent qu'on s'en préoccupe, et qui doivent savoir qu'il existe d'autres chemins que ceux qui les ont menés là-bas. Un moment humain, porteur et constructif.

La conférence m'a fait réaliser plein de choses!

Ça me donne plus de goût de parler de comment je me sens!

Merci pour le super accueil!



Je retiens qu'on décide de notre bonheur, qu'on est le maître de notre destin!

C'était intéressant et les musiques étaient bonnes!

C'est pas parce qu'on nomme nos émotions qu'on est faible!

RÉSOLUTION DE CONFLITS

Service médiation citoyenne

Option-Dialogue est un service de gestion des conflits accessible, confidentiel et gratuit offert à la population dont un des principaux objectifs est d'établir ou de rétablir la communication entre les parties en situation conflictuelle.

Au cours de la dernière année, plus particulièrement entre le mois d'avril et le mois de septembre 2023, nous avons répondu à **13** demandes de service provenant de citoyens des différentes MRC de la région. De ce nombre, 10 sont répertoriées comme conflit de voisinage, 2 en matière de conflit familial et 1 demande orientée vers une ressource de la communauté.

Depuis, l'organisme a convenu de suspendre pendant quelques mois ce service en raison de la pénurie de main-d'œuvre qui nous affecte également. Nous avons préféré cette option plutôt que de ne pas donner suite aux demandes qui pourraient nous être adressées dans le cadre de ce service.

Nous veillons à rétablir la situation afin de permettre à la communauté d'accéder à nouveau au service d'Option-Dialogue.

En plus du service d'Option-Dialogue, les intervenants de Liaison-Justice sont appelés à faire des ateliers de sensibilisation sur la gestion de conflits et la communication positive, selon les demandes du milieu. Cette année, nous avons expliqué le service à deux responsables. De plus, deux intervenantes se sont rendues dans un HLM où plusieurs conflits perduraient entre les locataires, afin de faire la promotion du service, mais aussi partager quelques informations sur la gestion adéquate d'un conflit.





PROGRAMME DE MESURE DE RECHANGE GÉNÉRAL

Qu'est-ce que le PMRG?

Le programme de mesure de rechange général est un programme offert aux personnes majeures qui ont commis une infraction au Code criminel. Il permet à la personne accusée d'un crime d'assumer ses responsabilités et d'éviter le processus judiciaire traditionnel. Le programme permet la réparation des torts causés auprès des personnes victimes qui désirent s'impliquer dans le processus de justice alternative. Advenant qu'il n'y ait pas de victime, ou que celle-ci refuse de s'impliquer dans le processus, des réparations auprès de la communauté ainsi que des mesures de sensibilisation et d'intégration sont possibles.

Des intervenants de Liaison-Justice applique le programme de mesure de rechange générale pour les villes et municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue, en plus des 6 communautés autochtones et de certaines régions du Nord-du-Québec. C'est un défi de taille vu l'étendue du territoire à desservir!

SERVICES OFFERTS AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Liaison-Justice a la chance de travailler sur les diverses communautés autochtones de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Lors des rencontres, les intervenants prennent en considération la communauté, la culture et les croyances des adolescents, ainsi que de leur famille.

Comme le sentiment d'appartenance fait partie intégrante de leurs croyances culturelles, il est important que l'on travaille dans le même sens qu'eux. Pour nous, chaque individu vient avec un bagage culturel et génétique bien à lui.

Comme les aînés jouent un rôle primordial dans la transmission des valeurs et croyances, nous tentons de jumeler les adolescents à ces personnes afin qu'ils puissent leur enseigner les bienfaits de leur culture. Nous encourageons les adolescents à se responsabiliser et à réparer leurs gestes en apprenant, par exemple, à tanner la peau d'animaux sauvages, aider les aînés en coupant du bois, faire du sapinage, installer des collets, entretenir le site de la « lodge », faire de l'entretien ménager dans les diverses installations de la communauté, préparer des tournois et autres évènements pour les membres de la communauté.

Nous favorisons la pratique culturelle afin que tout un chacun puisse transmettre à leur tour des savoirs inestimables pour cheminer et guérir leurs blessures du passé.



Sachant que chaque individu progresse à un rythme qui lui est propre, il est faux de prétendre que nous sommes le seul et unique pilier d'apprentissage et de connaissance en matière d'éducation. Tout en les guidant dans un objectif de responsabilisation, nous favorisons l'implication de la clientèle lors de nos interventions.

Nous tentons de reconnecter les adolescents avec leurs valeurs et leur culture. De plus, nous faisons en sorte de répondre aux besoins des jeunes et de prendre en considération leurs capacités. Finalement, nous proposons des activités et des outils très variés afin de faire croître chaque individu.

Saviez-vous que :

Selon Diane Campeau PhD*, dans la pédagogie autochtone, il n'y a pas de système d'émulation et le concept de punition est inexistant? Il est plutôt remplacé par des principes de justice réparatrice qui permettent à l'individu de réparer les torts causés.

*Diane Campeau, PhD
Chercheure et intervenante en
éducation autochtone

STAGE

Je suis finissante en technique d'intervention en délinquance et stagiaire à Liaison-Justice depuis septembre 2023.

À mon arrivée, j'ai été marqué par l'accueil chaleureux des membres de l'équipe; ils m'ont permis de mettre en pratique mes apprentissages avec les adolescents. Je dois avouer qu'au début, faire face à une clientèle non volontaire était confrontant pour moi. Au fil des mois, j'ai apprécié l'évolution des jeunes et leur ouverture durant les rencontres. Créer des liens avec les adolescents est ce que j'aime le plus. On les accompagne dans une période de leur vie où ils ont moins bien agi, durant laquelle ils vont apprendre et sortir grandis de cette expérience, tout comme moi, dans le cadre de mes stages!

Shany





ASSOJAQ

Liaison-Justice est fier membre de l'Association des organismes de justice alternative du Québec, regroupant 14 OJAS au Québec. Le conseil d'administration est composé des 14 directions. Tout récemment, un coordonnateur s'est joint à nous, monsieur Dominic Palladini.

Plusieurs comités découlent du CA, qu'on pense au comité web, à médiation citoyenne, à ingénierie de la médiation, au comité échanges et formations, aux communications internes et externes, etc. Ces comités permettent aux employés de partager leur expertise et d'améliorer la formation continue, tout en favorisant la vie associative.

Nous avons également eu l'opportunité de participer au congrès, où plusieurs ateliers ont eu lieu afin de connaître les divers projets réalisés par les OJAS. Puisqu'une des grandes valeurs véhiculées à l'ASSOJAQ est l'autonomie des membres et le respect, il est important de prendre en considération les particularités territoriales. Il a été enrichissant de connaître les belles réalisations qui se font dans notre province.

Au cours des 13 dernières années, j'ai eu la chance de côtoyer des gens extraordinaires, passionnés et surtout dévoués. Je vous souhaite une belle continuité et j'espère avoir la possibilité de vous recroiser.

Josée

AVANCEMENT ORGANISATIONNEL ET VIE ASSOCIATIVE

L'avancement organisationnel se veut un processus de développement des compétences et de l'efficacité de l'organisme, mais aussi des membres de l'équipe. Cet avancement nous permet d'être mieux outillés pour la réalisation de nos objectifs organisationnels.

Comme la vie est continuellement en changement, nous sommes conscients que certaines problématiques émergent, alors que d'autres évoluent, se subtilisent ou persistent. Dans un objectif de perfectionnement, Liaison-Justice tend constamment à s'actualiser, tant au niveau de l'intervention que de l'administration. En ce sens, l'équipe s'implique dans des comités de codéveloppement et sur des communautés de pratique.

De plus, l'équipe a assisté à plusieurs formations cette année :

Volet intervention : Journée des cliniciens LSJPA; Journée des juristes LSJPA; Journée LSJPA – De la théorie à la pratique; Congrès Equijustice; Journée éducative en prévention du suicide; Profan 2.0; Atelier prévention et sensibilisation aux dépendances; Colloque TCVVO : Protagoniste de ton cyberplaisir; Conférences connexion (Sisu, Kéfi, Doppelgänger); Médiation; PMRG.

Volet administration : Secourisme en milieu de travail; Avantage – logiciel comptable; CAFA – Un CA averti en vaut deux; Webinaires et colloque sur la cybersécurité; Webinaires sur la Loi 25; Webinaire de l'Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec; Teams; Webinaires pour les organismes de bienfaisance; Croc-AT - Groupe test sur l'ACA.

En plus des formations, l'équipe est appelée à se réunir régionalement de façon régulière (10 rencontres) afin de faire le point sur les actions passées, en cours et à venir. Cela nous permet de soulever les bons coups, les éléments à améliorer, les besoins à venir tant humains qu'organisationnels, matériels et financiers afin de répondre à notre mission. Lorsque nécessaire, des comités sont formés au sein de l'équipe pour favoriser l'avancement de divers projets. En ce sens, cette année, plusieurs ont été formés pour travailler les dossiers suivants : Politique de gestion, CNESST – Régime intérimaire, Comité fonds social, Règlements généraux, etc. De plus, pour permettre des échanges entre intervenants, des rencontres cliniques régulières ont été mises en place en janvier 2024 (5 rencontres).

ENGAGEMENT ET CONCERTATION

En tant qu'organisme communautaire, nous croyons que l'engagement social est nécessaire pour contrer les enjeux des différentes problématiques vécues en région. C'est notamment par la concertation entre organismes et représentants du Réseau de la santé et des services sociaux que nous pouvons nous impliquer collectivement pour des actions concrètes. À travers l'Abitibi-Témiscamingue, plusieurs tables de concertation sont en place pour permettre aux membres de se tenir informés sur la réalité de leur MRC, mais aussi pour leur donner l'opportunité de se positionner collectivement pour prendre part au changement social.

Certaines initiatives découlent de ces tables, notamment, les projets 100 issues et Compte à rebours qui ciblent la réduction des méfaits auprès des étudiants du secondaire (consommation, influence des pairs, prise de risques, comportements délictueux), ainsi que les comités éducation à la sexualité et arrimages en dépendances.

Cette année, l'équipe de Liaison-Justice a siégé aux tables et comités suivants : Table Priorité jeunesse Rouyn-Noranda, Table jeunesse Senneterre, Table RLP jeunesse de la Vallée-de-l'Or, Table collectif en dépendances de Val-d'Or; Table de concertation en matière de violence sexuelle et conjugale de la MRC Vallée-de-l'Or, ROC VO, ROC RN, Table des partenaires PMRG et Table LSJPA.

De plus, quand nous parlons d'engagement social, nous parlons évidemment de l'importance d'être enraciné dans la communauté témiscabitiébienne. En plus des actions nommées ci-haut, nous sommes présents aux rendez-vous lorsque nous avons l'opportunité de représenter l'organisme ou de parler de l'organisme et de nos services : au Cégep (**42** étudiants, kiosques Stages et emplois et **4** étudiants pour des travaux ou des stages), auprès de différents organismes communautaires ou d'activités dans le milieu (Conférence de presse - bilan DPJ, PSOC - Présentation du cadre normatif, Podcast au Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest, **13** jeunes au Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est, Présentation LSJPA à la Maison des jeunes de Beaudry, AGA du ROC VO, du CAFA et de la CROC-AT, Rencontres des locataires pour la zone tampon à Rouyn-Noranda, Présences au tribunal (**30**), Dîner communautaire "Prendre soin de soi", etc.). Finalement, plusieurs partenariats ont eu lieu pour le PMRG, dont Rencontres des partenaires PMRG (**4** rencontres), Projet en Technique de travail social (**4** rencontres), CAVAC (**4** rencontres), Ministère de la Justice (**1** rencontre), avec d'autres OJAs de l'Assojaq (**1** rencontre), Comité Les Magnifiques (**13** rencontres).

ORGANISMES D'ACCUEIL

Liaison-Justice est fier de compter parmi ses membres des organismes d'accueil œuvrant dans notre région et dans certaines villes ou municipalités du Nord-du-Québec. Il est important de souligner que chacun de ces organismes a pris de son temps pour aider les adolescents dans leur processus de responsabilisation et de réparation, et ce, en acceptant leur présence à leur côté.

Nous tenons à remercier chaleureusement ces partenaires de choix pour leur engagement et leur dévouement tout au long de l'année. Grâce à leur contribution, c'est plus de **100 adolescents** qui ont fait des travaux bénévoles en Abitibi-Témiscamingue, pour un total de **2196 heures**.

Nous sommes impatients de continuer à travailler avec chacun de vous pour atteindre nos objectifs communs.

Association créative de Cadillac
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre
Centre de Bénévolat de la Vallée-de-l'Or
Centre de croissance d'Abitibi-Ouest
Centre de prévention du suicide de Malartic
Centre de Santé Kitcisakik
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
CISSSAT
Club de boxe Abitémis
Comité des loisirs de Normétal
Communauté - Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni de Pikogan - Travaux publics
Corporation de développement économique de Cadillac
Corporation des cimetières de Val-d'Or
Dépanneur Pakigan - Kitcisakik
École Amikobi
École Amik-Wiche
École secondaire catholique Algonquin
Fraternité St-Michel
Garderie Jardin des Merveilles
H2O Le Festival
Liaison-Justice

ORGANISMES D'ACCUEIL - SUITE

Maison communautaire Desjardins/La Pionnière
Maison de la Famille de Rouyn-Noranda
Maison des jeunes Liaison 12-18 du Témiscamingue
Maison du Soleil Levant
Marché Bonichoix Coopérative de Solidarité Wabak
Mino Obigiwasin
Municipalité de Macamic
Municipalité de Normétal
Municipalité de Taschereau
Osisko en Fête
Refuge La Bonne Étoile
Résidence Marguerite D'Youville
Ressourcerie Bernard-Hamel
Service d'entraide familiale de Val-d'Or
Société de la sclérose en plaques de l'Abitibi-Témiscamingue
SPCA - Val-d'Or
Technobois
Ville de La Sarre
Ville de Rouyn-Noranda
Ville de Val-d'Or - Service sports et plein air



TÉMOIGNAGES

Organismes d'accueil

Nous avons un bon partenariat avec Liaison-Justice, nous formons une belle équipe.

La plupart des jeunes que nous recevons pour les travaux sont assez conscients de l'impact du temps et de l'engagement pour compléter leurs heures le plus rapidement possible.



Marie-Ève Beaulieu
Responsable de l'action communautaire
Centre de Bénévolat de la Vallée-de-l'Or

Depuis plusieurs années, Liaison-Justice et Technobois partagent une belle collaboration afin d'aider les jeunes à réparer leurs gestes atypiques par des travaux communautaires.

Nous accueillons les adolescents dans l'entreprise d'insertion socioprofessionnelle où ils exercent différentes manœuvres de scierie. Pour quelques-uns, il s'agit d'une source de motivation à intégrer le marché du travail par cette opportunité de formation.

Ayant la même vision d'aider les jeunes à trouver leur voie, nous espérons que cette participation commune se poursuivra pour les années à venir.

Marianne Rousseau Boutin
Travailleuse sociale et agente d'insertion



BILAN STATISTIQUE LSJPA

208

NOUVEAUX DOSSIERS

290

MESURES RÉFÉRÉES

18 mesures extrajudiciaires

162 sanctions extrajudiciaires

109 peines spécifiques

1 code de procédure pénal

171

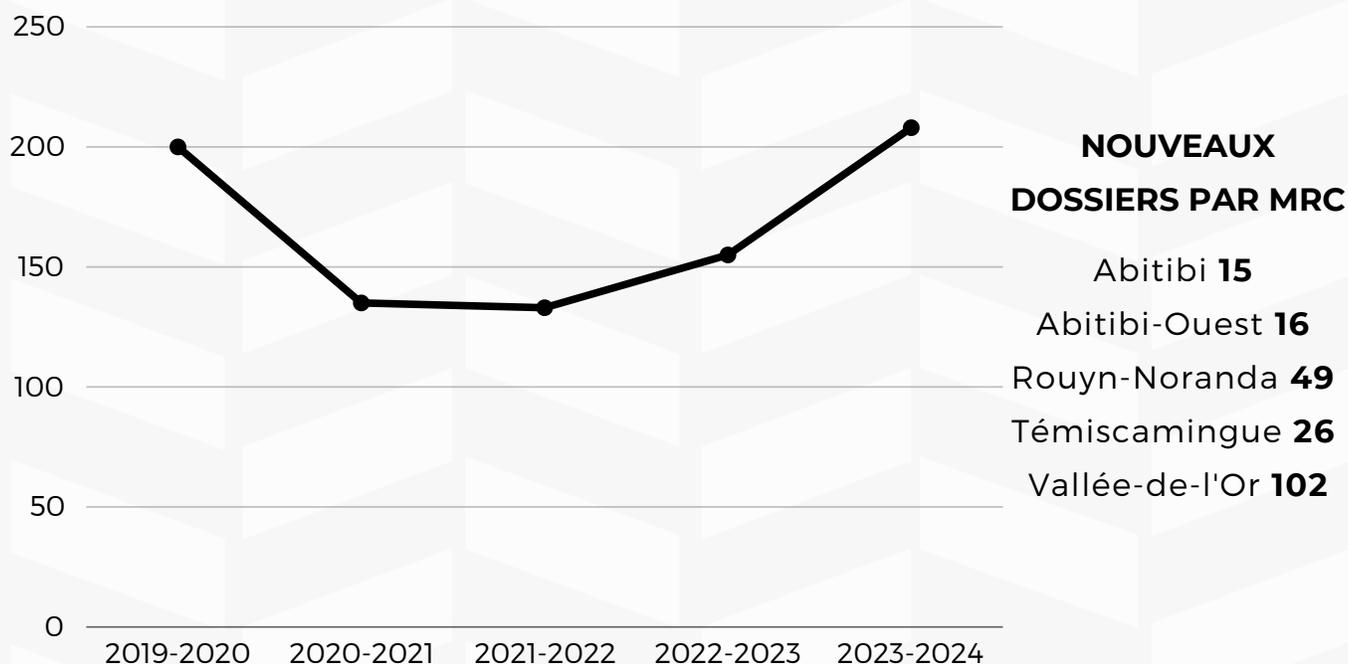
CONSULTATIONS VICTIMES

104 : 2022-2023

108 : 2021-2022

59 : 2020-2021

165 : 2019-2020



1er niveau de la LSJPA : Mesures extrajudiciaires (MEJ)

Programme de Renvoi : **18**

2e niveau de la LSJPA : Sanctions extrajudiciaires (SEJ)

Mesures de réparation envers la personne victime : **57**

Mesures de réparation envers la communauté : **57**

Développement des habiletés sociales : **48**

3e niveau de la LSJPA : Peines spécifiques (PS)

Mesures de réparation envers la personne victime : **14**

Mesures de réparation envers la communauté : **52**

Développement des habiletés sociales : **43**

Total des mesures référées (SEJ et PS) : 271

Liste des délits LSJPA

Partie III : Armes à feu et autres armes offensives (12)

- 88 à 96 : infractions relatives à la possession **1**
- Port d'arme dans un dessein dangereux **11**

Partie IV : Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (43)

- 129a) : entraver ou résister à un agent de la paix ou un fonctionnaire public **11**
- 145 : évasion et liberté illégale **3**
- 145(2) à 145(5.1) : omission de comparaître ou de se conformer à condition **29**

Partie V : Infractions d'ordre sexuel, actes contraires aux bonnes mœurs, inconduite (18)

- 151 à 153.1 : contacts sexuels et incitation à des contacts sexuels **1**
- 163 à 172.1 : corruption de mœurs **15**
- 173 et 174 : actions indécentes et exhibitionnisme **2**

Partie VIII : Infractions contre la personne et la réputation (240)

- 244 à 248 : lésions corporelles, actes et omissions qui mettent les personnes en danger **3**
- 249 à 254 : conduites dangereuses, fuites, facultés affaiblies **1**
- 264 : harcèlement criminel **19**
- 264.1 : proférer des menaces **39**
- 265 : voies de fait **91**
- 267 : agression armée ou infliction de lésions corporelles **26**
- 267a) : voies de fait armées **24**
- 268 : voies de fait graves **1**
- 270, 270.1 : voies de fait contre un agent de la paix **11**
- 271 : agression sexuelle **17**
- 279 à 283 : enlèvement, prise d'otages, rapt et séquestration **8**

Partie IX : Infractions contre les droits de propriété (75)

- 322 à 333 : vol **1**
- 334a) : vol de plus de \$5000 **1**
- 334b) : vol de \$5000 et moins **20**
- 342(1) : possession, utilisation ou trafic d'une carte de crédit **2**
- 343, 344 : vol qualifié **7**
- 348 à 350 : introduction par effraction **32**
- 351(2) : déguisement dans un dessein criminel **8**
- 354 : possession de biens criminellement obtenus **1**
- 355b) : recel ne dépassant pas \$5000 **1**
- 361 à 427 : escroquerie, faux, fraudes et supposition de personnes **2**

Partie XI : Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (29)

- 430(1) : méfaits **1**
- 430(3) : méfaits de plus de \$5000 **7**
- 430(4) : méfaits de \$5000 et moins **19**
- 433 à 436.1 : crime d'incendie **2**

Partie XIII : Tentatives - complots - complices (2)

- 22 : conseil à une autre personne de commettre une infraction **1**
- 463 à 467.2 : tentative et complot **1**

Lois connexes (15)

- LSJPA : A 137 : défaut de se conformer à une décision **4**
- Loi sur les stupéfiants : 4 : possession de substances **6**
- Loi sur les stupéfiants : 5(1) : trafic de substances **1**
- Code de sécurité routière **1**

811 : Manquement à l'engagement de l'article 83.3 ou 810 **3**

Total : 434 délits



BILAN STATISTIQUE PMRG

88

NOUVEAUX DOSSIERS

2022-2023 : 63 dossiers

2021-2022 : 71 dossiers

2020-2021 : 39 dossiers

67

MESURES CHOISIES PAR LES ACCUSÉS

33 dédommagements financiers

28 ateliers de sensibilisation

4 services à la collectivité

2 versements à la victime

20

CONSULTATIONS VICTIMES

Liste des délits PMRG

Partie III : Armes à feu et autres armes offensives (12)

- 85, 86 : usages des armes à feu **6**
- 91(2)(3) : possession non autorisée armes prohibées ou à autorisation restreinte **6**

Partie IV : Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (10)

- 119 à 139 : corruption et désobéissance **7**
- 140 : méfait public **1**
- 141 : Composition avec un acte criminel **1**
- 145(2) à 145(5.1) : omission de comparaître ou de se conformer à condition **1**

Partie VIII : Infractions contre la personne et la réputation (54)

- 264 : harcèlement criminel **3**
- 264.1 : proférer des menaces **26**
- 265 : voies de fait **14**
- 267 : agression armée ou infliction de lésions corporelles **4**
- 267b) : infliction de lésions corporelles **1**
- 270, 270.1 : voies de fait contre un agent de la paix **6**

Partie IX : Infractions contre les droits de propriété (33)

- 322 à 333 : vol **3**
- 334b) : vol de \$5000 et moins **20**
- 335 à 342 : infractions ressemblant aux vols **1**
- 348 à 350 : introduction par effraction **2**
- 355b) : recel ne dépassant pas \$5000 **3**
- 361 à 427 : escroquerie, faux, fraudes et supposition de personnes **4**

Partie XI : Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (5)

- 430(4) : méfaits de \$5000 et moins **5**

Lois connexes (9)

- LSJPA : A 137 : défaut de se conformer à une décision **6**
- Loi sur les stupéfiants : 4 : possession de substances **2**
- Loi sur les stupéfiants : 8(1)e) : possession de plus de quatre plants **1**

Total : 123 délits

*Si on veut obtenir quelque chose que l'on n'a jamais eu,
il faut tenter quelque chose que l'on n'a jamais fait.*

Périclès, orateur et homme d'état athénien





Centres de coordination

Val-d'Or

850, 4e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1J5
819 825-6377
1 866 775-6377

Rouyn-Noranda

200, 9e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2C2
819 762-1284
1 866 775-1284



www.liaisonjustice.com



info@liaisonjustice.com